Informations de base

2003/2062(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Construction navale: situation mondiale. 6ème rapport **Subject** 3.40.04 Construction navale, industie nautique	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	VALDIVIELSO DE CUÉ Jaime (PPE-DE)	23/01/2003

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/11/2002	Publication du document de base non-législatif	COM(2002)0622	Résumé
07/04/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/04/2003	Vote en commission		Résumé
23/04/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0130/2003	
13/05/2003	Décision du Parlement	T5-0199/2003	Résumé
13/05/2003	Fin de la procédure au Parlement		
17/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2062(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/19414

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0130/2003	23/04/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0199/2003 JO C 067 17.03.2004, p. 0028-0071 E	13/05/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2002)0622	13/11/2002	Résumé

Construction navale: situation mondiale. 6ème rapport

2003/2062(INI) - 13/05/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 421 voix pour, 47 contre et 5 abstentions, le rapport d'initiative de M. Jaime VALDIVIELSO DE CUÉ (PPE-DE, E), tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).

Construction navale: situation mondiale. 6ème rapport

2003/2062(INI) - 13/11/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission de son sixième rapport au Conseil sur la situation de la construction navale dans le monde. CONTENU : en conclusion de son rapport, la Commission note que la crise dans la construction navale mondiale s'aggrave, avec très peu de nouvelles commandes dans les grandes régions de construction navale durant les six premiers mois de l'année 2002. Les causes principales en sont l'offre excédentaire dans le passé, le ralentissement économique généralisé et les effets du 11 septembre. Seuls les chantiers japonais parviennent encore à éviter les temps morts. Néanmoins, la demande intérieure y contribue pour beaucoup. Les commandes mondiales de nouveaux navires durant le premier semestre 2002 ont décliné de près des 2/3, en moyennes trimestrielles, par rapport à l'année 2000. Dans l'UE, la situation est encore plus dramatique, avec une chute des commandes de presque 80% par rapport à l'année 2000. Les segments des porte-conteneurs et des navires de croisière sont les plus touchés, mais les segments des pétroliers et des transporteurs de GNL ont également enregistré une baisse de la demande. La demande n'est restée relativement stable que sur le segment des transporteurs de produits pétroliers, en raison des besoins de remplacement de vieux tonnages qu'entraîne la nouvelle législation de l'UE sur la sécurité maritime, et sur celui des vraquiers. En conséquence les chantiers navals n'obtiennent plus de contrats, et un certain nombre de faillites et de licenciements ont déjà eu lieu, surtout en Europe. Les prix des nouveaux navires ont poursuivi leur baisse et ont à présent atteint leur niveau le plus bas en plus de dix ans. Les chantiers sud-coréens ont encore abaissé le prix de leurs offres en dépit d'un renchérissement de tous les principaux éléments constitutifs des coûts de production, et un certain nombre de chantiers coréens pourraient éprouver des difficultés à honorer leurs obligations financières si les entrées de commandes n'augmentent pas rapidement. Les analyses détaillées des coûts qu'a effectuées la Commission en ce qui concerne les commandes passées à des chantiers sud-coréens confirment les conclusions de rapports précédents, à savoir que les navires sont proposés à des prix qui ne couvrent pas le coût total de la production. Les études montrent que l'écart entre les prix offerts et les prix normaux calculés se creuse à nouveau. Il faut rappeler que le 27 juin 2002, le Conseil a chargé la Commission de faire une dernière tentative pour résoudre les problèmes découlant de certaines pratiques commerciales des chantiers navals sud-coréens et pour parvenir à un accord à l'amiable avec la Corée du Sud pour le 30 septembre 2002 au plus tard. Deux séries de négociations avec le gouvernement coréen et des représentants des chantiers navals ont été conduites par la Commission (26-27 août 2002 à Séoul et 24-27 septembre 2002 à Bruxelles), mais elles n'ont pas permis de rapprocher les positions, et les négociations ont de ce fait échoué. En l'absence de solution négociée, la Commission a engagé une procédure OMC et une demande pour des consultations bilatérales avec la Corée a été introduite le 21 octobre. Une première consultation aura lieu avant la fin novembre 2002.